

## **Introduction des cours à distance et prolongation des vacances de Toussaint**

Chers parents, chers élèves,

Les virologues recommandent une interruption des cours d'environ 14 jours afin de réduire au minimum les contacts et d'ainsi diminuer le nombre d'infections. C'est pourquoi, il est demandé aux écoles secondaires de passer à l'enseignement à distance dès que possible. De plus, les vacances de la Toussaint seront prolongées.

### **1. Vacances de Toussaint**

Les vacances de Toussaint seront prolongées pour tous les élèves jusqu'au mercredi 11.11.2020 inclus.

### **2. Enseignement à distance**

L'enseignement à distance sera introduit de la manière suivante:

- **Pour les élèves du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> degré:**
  - le jeudi 29.10 et le vendredi 30.10
  - ainsi que
  - le jeudi 12.11 et le vendredi 13.11.
- **Pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré:**
  - Le jeudi 12.11 et vendredi 13.11.

En conséquence, les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année continueront à suivre les cours en présentiel cette semaine (du 26.10 au 30.10).

### **3. Plateforme destinée à l'enseignement à distance et documents de cours**

Les cours ont lieu via l'application Microsoft **Teams** conformément à l'horaire normal des élèves. Pour "leur" leçon respective, les enseignants invitent leur groupe d'élèves à une réunion sur Teams.

Les documents requis pour les prochains jours ont déjà été distribués sous format papier ou seront disponibles en ligne.

### **4. Contenus et objectifs de l'enseignement à distance et tenue du journal de classe pendant les cours à distance**

Les cours à distance permettent de continuer à voir de la nouvelle matière. Les élèves continuent à compléter leur journal de classe traditionnel (dans sa version papier).

### **5. Equipement technique permettant la participation au cours à distance**

Des ordinateurs portables peuvent être mis à disposition des élèves dans le besoin. Le critère retenu pour l'attribution des ordinateurs est la nécessité sociale.

Les parents concernés sont priés de transmettre une demande informelle justifiant leur demande (par courrier ou par e-mail à [erzieher@cfa-kelmis.be](mailto:erzieher@cfa-kelmis.be)) avant le lundi 9.11.2020, via les éducateurs, à la direction de l'école.

### **Canaux de communication NUMÉRIQUES**

Veillez vérifier régulièrement votre boîte e-mail. Afin de vous contacter, nous utiliserons l'adresse électronique que vous nous avez donnée lors de l'inscription de votre enfant.

Nous vous tiendrons informés par courrier électronique de toute modification éventuelle apportée aux informations fournies dans cette lettre et liée au coronavirus.

Nous annoncerons également les changements sur notre site web [www.cfa-kelmis.be](http://www.cfa-kelmis.be). Merci de consulter celui-ci régulièrement !

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations ou des réponses à vos questions.

Dans l'espoir que nous puissions continuer à compter sur votre pleine coopération, je vous adresse mes meilleures salutations. Je vous souhaite ainsi qu'à votre famille de rester en bonne santé!

Carmen Gans  
Préfète des Études